



4, rue des mésanges  
77610 Neufmoutiers en Brie

Tel : 01 64 42 88 41

Mail : [ecole.daniel.balavoine@gmail.com](mailto:ecole.daniel.balavoine@gmail.com)

Procès-verbal  
**CONSEIL D'ÉCOLE**  
1<sup>er</sup> trimestre

Mardi 06 novembre 2018

début de la séance : 18h00

fin de la séance : 20h20

**1. Présentation des membres du conseil d'école et rappel des compétences du conseil d'école.**

La nouvelle équipe des représentants des parents d'élèves : Mme Méluria, Mme Jovellar, Mme Barrier, Mme Amado, Mme Auger et Mme Rodrigues De Sousa.

L'équipe enseignante : PS-MS : Mme Demarle, PS-GS : Mme Mathies ,  
CE1-CE2-CM2 : Mme Slosse, CP-CM1 : Mme Stecker Valette / Mme Brehier

L'équipe mairie : Mme Lefevre (1ère adjointe).

Absent excusé : M. Carmona (Maire)

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale : M. Moulhiac.

**- Rappel des compétences principales du conseil d'école :**

Il se réunit au minimum 3 fois dans l'année.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école ;
2. Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire (ex. rythmes scolaires) ;
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
  - Les actions pédagogiques et éducatives ;
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
  - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
  - Les activités périscolaires ;
  - La restauration scolaire ;
  - L'hygiène scolaire ;
  - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
  - Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il est rappelé que seuls les représentants titulaires ont le droit de parole et de vote lors du conseil d'école. Si le représentant titulaire est absent, les droits de parole et de vote reviennent à son suppléant.

## **2. Fonctionnement.**

### - Rentrée 2018 (effectifs et structures de classes)

PS – MS	8 PS + 16 MS	24
PS - GS	10 PS + 13 GS	23
CE1- CE2- CM2	11 CE1 + 11 CE2 + 5 CM2	27
CP – CM1	20 CP + 9 CM1	29
<b>Total</b>		<b>103</b>

Par rapport à l'année dernière, nous notons une augmentation des effectifs de 10,7% soit 20 élèves. A noter que 4 nouveaux élèves rejoindront l'école d'ici janvier 2019.

### - Horaires et organisation

Depuis la rentrée dernière, l'école suit un rythme scolaire de quatre jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi. Les nouveaux horaires sont : 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Les activités pédagogiques complémentaires sont le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h00.

### - Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

Cette année encore, une seule liste électorale a été déposée. Elle est composée de 4 titulaires et de 2 suppléants.

Le taux de participation est en légère baisse par rapport à l'année dernière : - **0,58 pt.**

<b>Participation</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2018</b>
Nombre d'inscrits	153	136
Nombre de votants	79	71
Nombre de bulletins blancs ou nuls	6	12
Nombre de suffrages exprimés	73	59
<b>Taux de participation</b>	<b>51,63%</b>	<b>52.21%</b>

### - Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été entièrement remanié afin de répondre aux recommandations départementales (DSDEN).

Notre nouveau règlement s'inscrit désormais dans un cadre légal institutionnel.

Il est accompagné de la charte de la laïcité et de la charte des usages du numérique.

### 3. Organisation pédagogique.

#### - Aménagements pédagogiques mis en place

L'équipe enseignante s'est réunie aujourd'hui en conseil des maitres avec l'équipe de circonscription afin de définir des aménagements pédagogiques permettant aux classes d'élémentaires de dégager des créneaux d'apprentissage par niveau scolaire.

L'objectif est de rééquilibrer les ressources humaines afin d'optimiser les conditions d'apprentissages des élèves.

Le décloisonnement se fera sur 4 créneaux de 45 mn, durant lesquels, les élèves de CP seront avec Mme Mathies, les élèves de CM1-CM2 seront avec Mme Stecker, les élèves de CE1-CE2 seront avec Mme Slosse, et les élèves de moyenne et grande sections seront avec Mme Demarle et une Atsem. Les élèves de petite section seront au dortoir avec une Atsem.

#### - Projet d'école (2018 2021)

Notre projet d'école s'appuie sur les deux constats élèves suivants :

- des difficultés persistantes en compréhension orale et écrite.
- un manque d'engouement des élèves vis à vis des apprentissages et une minimisation du rôle d'élève.

En réponse à ces deux constats, les deux orientations du projet d'école en cours sont :

1. améliorer la compréhension orale et écrite.

- mettre en place des activités pédagogiques complémentaires spécifiques
- faire des présentations orales « un jour une actu »
- organiser des ateliers oraux à visée philosophique
- organiser des ateliers de jeux de logique, de compréhension...

2. devenir élève avec plaisir et envie.

- favoriser la coopération entre élèves (olympiades, exposés de groupe, dictées négociées...).
- Inciter la participation des parents à la scolarité de leur enfant (ateliers mathématique en classe, rdv de remise des livrets, mise en place d'un espace numérique de travail).
- Favoriser les interactions élèves-enseignants-parents en diversifiant les pratiques pédagogiques de l'école (rencontres USEP, séances relaxation-yoga, invitation d'intervenants extérieurs).

#### - Bilan des évaluations nationales CP et CE1

Les évaluations nationales ont eu lieu dans notre école du 17 au 28 septembre. Elles sont constituées de deux épreuves de français et d'une épreuve de mathématiques.

Ont été évalués 20 élèves de CP et 11 élèves de CE1.

Ces évaluations permettent de donner aux enseignantes des repères concernant les connaissances et les compétences à renforcer d'afin d'accompagner au mieux les élèves vers les acquisitions attendues en CP et en CE1.

Pour les enfants qui ont des besoins d'accompagnement spécifiques , un rendez-vous individuel avec les parents sera défini afin de proposer des adaptations pédagogiques en conséquence.

- Actions pédagogiques (APC, piscine, spectacles, sorties...)

Les activités pédagogiques complémentaires ont concerné 8 enfants sur la période passée. Selon les directives de notre administration, elles sont orientées exclusivement sur la lecture et la compréhension. Cet axe de travail sera poursuivi sur la prochaine période scolaire.

- Piscine

Les séances de piscine reprendront à partir du 05 février 2019 à hauteur de 18 séances.

Les élèves de CE1, CE2 et CM2 sont concernés cette année. Ils seront sous la responsabilité de Mme Slosse, qui aura besoin de parents accompagnateurs.

- Classe mobile informatique

Une classe numérique mobile est en attente de livraison dans l'école. Il s'agit d'un chariot informatique contenant 15 ordinateurs portables avec leur station d'accueil. Il permettra aux élèves de se former aux usages du numérique. Cet investissement a été possible grâce à la donation de Mme Portas, ancienne Présidente de l'association Neuneu-En-Fête, et grâce à l'équipe de mairie.

La directrice remercie Mme Portas, Mme Lefevre (1ère adjointe) et M. Carmona (Maire) pour leur implication et leur aide active dans l'aboutissement du projet.

- Balade d'automne au parc du CMPA

Tous les élèves de l'école sont sortis en balade au parc du CMPA le vendredi 05 octobre. L'objectif était de récolter divers éléments de la nature (feuilles, branches, marrons...) pour les utiliser en arts plastiques.

- Semaine du goût

Dans le cadre de la semaine du goût, du 08 au 14 octobre, en lien avec notre thématique de l'année qui est « Le voyage », les élèves ont pu découvrir et déguster des spécialités sucrées françaises (le Quatre-quarts Breton, le Cannelé du Sud-Ouest, le Canistrelli de Corse et la Madeleine de Commercy).

- Commémoration du 11 novembre 1918

A l'occasion du centenaire de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 de notre école ont chanté, le dimanche 11 novembre à 9H, devant le monument aux morts. Ils ont chanté un hymne à la paix (La croisade des enfants) de Jacques Higelin.

Les enfants ont également déposé, sur le monument aux morts, des bleuets et des coquelicots fabriqués en classe, en hommage aux soldats morts pour la France.

- Spectacle de Noël de la Communauté de Communes du Val Briard

A l'occasion de Noël, la communauté de commune du Val Briard offrira un spectacle aux élèves de l'école. Le spectacle ainsi que le transport sont entièrement financés par la communauté de communes du Val Briard.

48 élèves de maternelle assisteront au spectacle « La petite casserole d'Anatole », le vendredi 21 décembre à 14h15.

56 élèves d'élémentaire assisteront au spectacle « les yeux de Taqqi », le jeudi 13 décembre à 14h15.

#### - Chorale de Noël

La chorale de Noël aura lieu le dimanche 16 décembre après le spectacle offert par la mairie qui commencera à 14h30.

Pour des raisons de sécurité, liées à la capacité d'accueil de la salle communale, le nombre d'accompagnateurs par famille est limité à 2 adultes.

#### Classe découverte

Mme Stecker a pour projet une classe découverte avec ses élèves de CP, CM1, ainsi que les élèves de CM2, soit 35 élèves. Le séjour se déroulera à la Commanderie d'Arville, dans le Loir-et-Cher, à environ 200 kms de Neufmoutiers.

Il aura lieu la première semaine de Juin (du mercredi 05 au jeudi 07 juin 2019), durant 3 jours et 2 nuits. La thématique du séjour est le moyen-âge, dans une commanderie templière du XIIème siècle. Le coût du séjour est en cours d'étude. Vraisemblablement, les parents auront à leur charge le financement de l'hébergement, des repas et des activités, soit 126€/enfant (montant qui sera revu à la baisse grâce aux bénéfices des actions qui seront mises en place dans l'école cette année). Le transport sera pris en charge par M. Le Maire.

#### **4. Budget :**

Le solde de la caisse de l'association sportive de l'école est de 863€. Il intègre les bénéfices liés à la vente des photos. Sont à venir : les bénéfices de la vente des chocolats de Noël ainsi que l'appel aux dons de la coopérative scolaire. Ce complément financier est indispensable pour les achats collectifs de l'école (livres, matériel de motricité, animations pédagogiques, petit équipement).

L'équipe enseignante remercie les parents pour leur générosité.

#### **5. Sécurité**

Un exercice incendie a été réalisé le vendredi 28 septembre au matin.

Les 101 élèves et les 8 adultes de l'école ont évacué les lieux en 1 mn 59 s.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a été mis à jour le 12 octobre. Il sera testé lors d'un prochain exercice dans l'école, à réaliser avant les prochaines vacances. L'équipes enseignante est en attente du scénario académique.

#### **6. Bilan de la kermesse de juin 2018 organisée par l'association Les Galopins**

La kermesse a globalement été un succès. Les parents ont répondu présents et ont bien joué le jeu du repas partagé. Associer les expositions des élèves dans l'école à cet événement a contribué à mobiliser les parents. C'était une belle journée pour petits et grands.

Cependant, le bilan financier est plus mitigé. Le solde de la journée est débiteur de 13€. La structure gonflable qui plait énormément aux enfants coûte très chère. Le repas partagé n'a pas permis de générer de bénéfices qui auraient pu couvrir cette importante dépense.

L'équipe organisatrice fait appel aux parents afin de les aider ponctuellement dans la mise en place d'animations au profit des enfants de la commune.

La directrice remercie les membres de l'équipe des Galopins pour leur investissement et rappelle l'importance de leurs actions qui sont nécessaires au bon vivre ensemble au sein de l'école.

## **7. Questions des représentants des parents d'élèves**

Les clés de la boîte aux lettres des représentants des parents d'élèves ont été égarées. Quelles solutions sont proposées ? Réponse apportée par Mme Lefevre (1ère adjointe).

Le changement de la boîte aux lettres a été effectué le lundi 05.11.2018. Une clé reste en mairie. L'autre clé est remise ce jour à Mme Rodrigues De Sousa.

Compte-tenu des effectifs importants dans les classes d'élémentaires, comment sera gérée la situation en cas d'absence d'une maîtresse ? Réponse apportée par Mme Stecker (Directrice) et M. Moulhiac (Inspecteur Education Nationale).

En cas d'absence prévue, les maîtresses sont remplacées. Toutes les absences ont été pourvues cette année. L'école est identifiée comme « sensible » au niveau de la circonscription. Les remplaçants sont donc prioritairement affectés à notre école.

En cas d'absence non remplacée, les élèves seront répartis dans les autres classes. Une adaptation pédagogique sera faite par les enseignantes. Il est important de rappeler que les atsem sont une ressource humaine sur laquelle l'équipe pourra s'appuyer dans une telle situation.

Les élèves à besoins particuliers jumelés au double ou au triple niveau sont autant de facteurs rendant la tâche des maîtresses bien périlleuse. A-t-on la date d'arrivée des AVS? Quelles dispositions peuvent être prises en attendant ? Réponse apportée par Mme Stecker (Directrice) et M. Moulhiac (Inspecteur Education Nationale).

Deux élèves de la classe de Mme Stecker sont en attente d'une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS). Toutes les démarches ont été faites par la directrice et par les parents. L'attribution d'une AVS est décidée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), qui ne dépend pas de l'éducation nationale. Nous sommes donc en attente de leur décision. Les demandes d'aides humaines, d'aides matérielles ou autres sont très nombreuses auprès de la MDPH, d'où un délai de réponse important. De plus, leur budget n'est pas extensible, les obligeant à répartir le plus justement les aides humaines et financières.

En parallèle des démarches entreprises auprès de la MDPH, la directrice a fait une demande d'emploi civique, appuyée et validée par M. Moulhiac (Inspecteur Education Nationale). L'offre a été publiée. Elle sera diffusée en mairie prochainement. Le volontaire doit avoir entre 18 et 25 ans. Il reçoit une

indemnité mensuelle de 580€ pour un volume horaire d'activité de 30 heures par semaine. Le contrat est pour une durée de 8 mois.

Un emploi civique sera une ressource supplémentaire pour l'école afin d'aider les maitresses à assurer l'inclusion des enfants à besoins particuliers.

Projet d'ouverture de classe : les parents s'inquiètent de l'apparente inertie et se demandent quelles actions sont mises en place pour soutenir le projet d'ouverture de classe.

Où en sommes-nous du comptage des futurs habitants ? Ont-ils été contactés ? Des préinscriptions sont-elles prévues ? Réponse apportée par Mme Lefevre (1ère adjointe) et M. Moulhiac (Inspecteur Education Nationale).

Rappel des effectifs moyens par classe sur l'ensemble de l'école : 26 élèves/ classe.

En intégrant le départ des 6 élèves de CM2 et l'arrivée en petite section des enfants de la commune nés en 2016, on estime mécaniquement un effectif moyen par classe à 29 élèves.

A cet effectif, il convient d'ajouter les nouvelles inscriptions générées par la livraison des nouveaux lotissements.

La carte scolaire est un dossier long et complexe qui a pour but de recenser les effectifs des écoles afin d'allouer les ressources humaines le plus équitablement possible. La première phase de recensement est en cours ; la directrice a fait remonter des effectifs prévisionnels pour la rentrée, en incluant les potentielles arrivées de nouveaux élèves.

Il est à noter que sur le département, il y a eu cette année une baisse de 726 élèves. La donation de l'état a donc été réduite en conséquence. Cependant, le taux d'encadrement par élève est en augmentation.

Dans un objectif de recherche d'équité et de solidarité, les moyens sont attribués prioritairement :

- au dédoublement des effectifs en CP et CE1 en REP+ ;
- au remplacement des enseignants ;
- à la formation continue des enseignants.

Les ouvertures de classes ne sont plus sujettes à des quotas. L'école de Neufmoutiers est une école primaire (maternelle et élémentaire) qui est actuellement en capacité de trouver des ressources en interne, en proposant des adaptations pédagogiques, pour mieux équilibrer les ressources.

Le décroisement mis en place permet de répondre à la problématique de classe rencontrée en élémentaire cette année (gros effectif et multi-niveaux).

Une ouverture de classe ne pourra être actée qu'à la rentrée de septembre 2019, avec un comptage physique des élèves. Monsieur l'Inspecteur rappelle qu'il y a une vigilance particulière sur l'école de Neufmoutiers ; la situation est mentionnée dans le dossier de la carte scolaire. Seules des inscriptions fermes de nouveaux élèves, en nombre conséquent, pourront motiver une décision d'ouverture.

Mme Lefevre (1ère adjointe) précise que tout ce qui était possible de faire a été fait par l'équipe de mairie et par la directrice. Elle manifeste son mécontentement face aux propos « d'apparente inertie » évoqués par les représentants des parents d'élèves.

Ci-après, toutes les démarches entreprises :

- Tous les ans, depuis 2016, en octobre-novembre, l'équipe de mairie organise un RDV avec le nouvel inspecteur de circonscription. Une visite du village et des nouvelles constructions est à l'ordre du jour.

- En novembre 2017, à la demande de la Directrice Académique de l'Education Nationale (Mme Galéazzi), l'équipe mairie a fourni un effectif prévisionnel pour la rentrée 2018/2019, tenant compte de la progression des constructions à venir.

- Au vue de l'augmentation du nombre d'enfants à l'école et les nombreuses constructions en cours, une demande de soutien pour une ouverture de classe a été faite par écrit aux personnes suivantes : Madame La Directrice Académique, Monsieur l'Inspecteur de Circonscription, Monsieur Le Député, Monsieur Le Président du Département et Madame La Vice présidente du département en charge de l'éducation et des collègues.

- Lors du Conseil d'école du 20/03, toutes les démarches entreprises ont été présentées ainsi que leur suivi.

- En juin dernier, en accord avec la Directrice de l'école, un courrier de relance a été envoyé à Madame l'Inspectrice de Circonscription. Sa réponse était "si nécessaire, un comptage sera effectué le jour de la rentrée scolaire".

- Le 19 novembre 2018, un rendez-vous à Neufmoutiers est prévu avec M. Moulhiac, notre nouvel Inspecteur de Circonscription pour discuter de la situation avec M. Le Maire et Mme Lefevre. La situation de l'école sera mise au premier plan, avec une projection sur plusieurs années.

- Avant décembre 2018, à la demande de l'Inspectrice Académique par intérim, les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2019/2020 lui seront transmises. Ces prévisions d'effectifs sont réalisées conjointement avec la Directrice de l'école.

- Tout au long de l'année, une demande d'information sur la composition familiale est faite systématiquement auprès des nouveaux arrivants lors du dépôt du permis de construire, ce qui nous permet d'anticiper les nouvelles inscriptions.

- Comme cette année, dès janvier 2019, nous inciterons les parents des nouveaux élèves à s'inscrire le plus rapidement possible en mairie. Cette information sera diffusée sur le panneau lumineux, dans l'info mairie, le Petit journal et sur le site internet de la mairie.

Questions portant sur les travaux de l'école. Réponses apportées par Mme Stecker (Directrice) et Mme Lefevre (1ère adjointe).

Dans les toilettes de la maternelle, la séparation filles-garçons a-t-elle été installée ?

La cloison est commandée. Elle sera livrée la semaine prochaine. L'installation est planifiée dans les quinze jours suivants.

Les grilles du portail d'entrée et de la garderie ainsi que les poteaux du petit portillon (côté maternelle) semblent désolidarisés. Ils présentent un risque de danger. Sont-ils prévus dans les travaux ?

Les réparations ont été faites hier (lundi 05 novembre).

Les dalles de la place de l'école, à proximité immédiate de l'entrée, sont décollées créant des risques de chute. Une réparation est-elle envisagée ?

La réparation est en cours.



Dans les toilettes de la cantine, il y a 2 toilettes mais un seul est équipé d'un lavabo (sans porte-savon).

Avant la cantine, les enfants passent aux toilettes habituels, à proximité des salles de classe. Les toilettes de la cantine sont secondaires ; ils servent de toilettes d'urgence. Effectivement, il n'y a qu'un point d'eau, équipé d'un distributeur de savon mousse, pour les deux. Des travaux ne sont pas envisagés.

Ne devait-il pas y avoir de nouveaux marquages au sol dans la cour de récréation ?

Ce n'est pas prévu pour le moment. La priorité est de réparer les endroits de la cour en mauvais état. Les services techniques ont déjà commencé à aplanir les aspérités du sol de la cour. Les marquages existants sont en bon état. Il est envisageable d'en reparler au printemps prochain.

Les parents se demandent ce qui est autorisé pendant le temps de récréation : craies, ballons, cerceau... Y aurait-il un axe de travail pour améliorer ce temps ?

Le temps de récréation est un espace de liberté pour chaque enfant. Ils sont libres de courir, discuter, jouer au ballon, jouer avec les marquages au sol, jouer avec des jeux de société les temps de pluie, lire, dessiner ou encore ne rien faire.

Il n'est pas envisagé de mettre d'autres jeux à la disposition des enfants qui sont déjà bien occupés pendant les récréations.

Sur l'exemple de l'atelier diététicienne qui a été beaucoup apprécié, y aura-t-il d'autres ateliers prévus ?

Les interventions de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ) et de l'association des anciens combattants sont prévues cette année.

De plus, dans la classe de Mme Slosse, les parents sont invités à venir présenter leur métier aux élèves.

**8. Date du prochain conseil d'école : mardi 19 mars 2019**